

## Partage judiciaire et licitation

## Par zsoyyo, le 20/01/2014 à 17:08

Bonjour, nos parents sont décédés et nous sommes 3 héritiers. Suite à une assignation d'un des héritiers, un jugement a ordonné un partage judiciaire et un notaire a été nommé en Septembre 2013. Cette succession comprend un bien immobilier (inocuppé), qu'il faudra obligatoirement vendre pour faire le partage (aucune autre solution n'est possible), mais les conflits sur d'autres sujets sont nombreux et la manière de vendre le bien immobilier est elle aussi conflictuelle.

Si ce notaire n'arrive pas à trouver un accord entre les parties, est-ce qu'une licitation judiciaire interviendra automatiquement? Je voudrais que la vente du bien immobilier se fasse le plus vite possible, même si ce n'est pas dans les meilleures conditions. Quelle action entreprendre pour accélérer cette vente? Combien de temps encore, il me faudra attendre? Merci d'avance pour toute aide sur le sujet.